Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 476

Artikel: Le sourire des connaisseurs
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1027379

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 476 16 novembre 1978
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

476

Domaine public

Le sourire des connaisseurs

Le Conseil des Etats, très sûr de lui, a donc balayé le projet fiscal adopté par le Conseil national, y compris le complément ajouté entre-temps par le Conseil fédéral, soudain convaincu par la proposition socialiste de soumettre à l'impôt anticipé les dépôts fiduciaires. Les "sages" de la Chambre haute ont jugé toute cette affaire trop "politisée" et l'ont ramenée à son juste niveau, réaliste et technique (l'humour des conseillers aux Etas nous surprendra toujours).

Rupture donc entre socialistes et bourgeois. Les premiers sont bien décidés à refuser tout soutien à un projet qui ne prévoierait pas de substantielles déductions sociales au titre de l'impôt fédéral direct et un effort accru des clients privilégiés des banques.

C'est ce que les socialistes ont été échaudés par la votation populaire de juin 1977, où ils recommandaient le "oui" par souci de fournir des moyens à la Caisse fédérale, alors que leurs troupes étaient manifestement aussi sensibles à l'injuste répartition des efforts demandés. Dont acte.

Ce qui étonne maintenant, c'est que les socialistes aient placé la barre si bas: un impôt anticipé de 5 pour cent — le détenteur d'un carnet de caisse d'épargne paie 35 pour cent! — sur les intérêts des dépôts fiduciaires, c'est une revendication marginale, et les 140 millions de rentrées fiscales prévues, une goutte d'eau dans le budget fédéral.

Si la gauche veut vraiment une confrontation avec le gouvernement et la majorité parlementaire, il faut que cette confrontation en vaille la peine, qu'on ne s'envoie pas des injures pour un "petit" 5 pour cent qui fait sourire les connaisseurs. Dans cette perspective, les cris de putois poussés par les banques à l'annonce de la proposition socialiste reprise par le Conseil fédéral ne doivent pas faire illusion: les banques se battent pour le principe, elles veulent en fait garder toute leur liberté d'action pour déterminer elles-même ce qui est bon pour la Suisse, ses habitants et son économie. Un point de repère à cet égard: leur attitude à l'époque de la suchauffe... Donc pas de précédents, même symboliques, comme cet impôt anticipé de 5 pour cent! Défense tous azimuts; le hérisson.

A notre avis, la ressource principale propre à rééquilibrer les finances fédérales reste la lutte contre la fraude fiscale. Sans une action déterminante des pouvoirs publics dans ce domaine, il ne peut être question de soutenir des impôts nouveaux. Et cette lutte passe par l'imposition des millions qui passent entre les mailles du filet grâce à certaines opérations bancaires (encadré).

Le Conseil fédéral s'est rangé derrière la proposition la plus anodine — l'impôt anticipé sur l'intérêt des dépôts fiduciaires — pour donner l'illusion du mouvement. Les parlementaires bourgeois ont été assez stupides pour l'écarter d'un revers de la main. Dès lors, c'est un programme plus substantiel, frappant ceux qui trichent d'autant plus facilement que leurs moyens financiers sont importants, que la gauche doit défendre avant d'entrer en discussion sur un projet fiscal global.

Il n'y a pas que les placements fiduciaires! Les socialistes demandaient à l'origine que cesse l'exonération de l'impôt anticipé pour les emprunts obligataires étrangers libellés en francs suisses, ainsi que pour les Notes et les eurobonds, au total 180 milliards de francs exemptés d'impôt en 1976... Le PS revendiquait également un impôt minime — un cinquantième pour cent des transactions — sur les opérations spéculatives effectuées sur les devises par lesquelles 5 à 10 milliards de francs changent chaque jour de main sur la place financière suisse. Le PS reprenait enfin une idée de la Banque nationale: un impôt de dépôt sur les 200 à 300 milliards de francs qui sont déposés dans des banques suisses.